

# L'acupuncture, une profession médicale!

DR PATRICK AUBÉ, (PARIS XVIII)

Comme pour l'ostéopathie, les pouvoirs publics éprouvent des difficultés à régler le problème de l'extension à des non-professionnels de santé de la pratique de l'acupuncture. [ ... ]

Comme toute discipline médicale, l'acupuncture comporte deux étapes: celle du diagnostic et celle de la thérapeutique.

Seules les professions médicales sont légalement autorisées à porter un diagnostic.

Ce ne sont pas les médecins qui réclament des études de plus en plus longues, c'est la société qui souhaite des professionnels compétents, et de ce fait une formation de plus en plus élargie et complète.